



## **Municipalité Saint-Édouard-de-Maskinongé**

3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0

Téléphone: (819) 268-2833 - Télécopieur: (819) 268-2883

Courriel: municipalitestedouard@sogetel.net

### **RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS**

**Aux citoyennes et citoyens de Saint-Édouard-de-Maskinongé**, conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je vous fais part des faits saillants et de la situation financière de notre Municipalité. Le rapport financier 2022 a été déposé lors de l'assemblée du mardi 4 juillet 2023.

Les états financiers et le rapport annuel de l'auditeur préparés par la firme Stéphane Bérard CPA INC. (auditeurs externes) pour l'exercice terminé au 31 décembre 2022 indiquent que les revenus de la Municipalité s'élèvent à 1 478 066 \$, les charges sont de 1 406 238 \$.

Les investissements, l'amortissement et les différentes affectations donnent un déficit pour l'année 2022 de (302 182) \$. Le surplus accumulé non affecté de la Municipalité s'élève à 417 742 \$.

Ce même rapport stipule que les états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la Municipalité ainsi que la situation financière au 31 décembre 2022. Conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Donc, pour l'année 2022, la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé termine son année financière déficitaire de 302 182 \$, dû majoritairement au remboursement complet du prêt du camion des incendies ainsi qu'à la dette de la faillite MASKICOM, dossier internet.

#### **Principales réalisations en 2022 :**

- Récupération de la bâtisse au 3800, rue Saint-André.
- Rénovation de la bâtisse du Service incendie (caserne).
- Faire avancer le dossier de la Tour cellulaire.
- Implantation d'un Camp de jour.
- Implantation d'un réseau – wifi municipal.
- Rénovation de la salle de bain à l'Hôtel de Ville pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Asphaltage chemin de la Grande-Coulée.
- Réfection du terrain de balle, dans le but d'optimiser la sécurité des usagers et/ou citoyens, par l'ajout d'un filet protecteur.
- Inauguration du Skate Parc.
- Participation au programme de Gestion des actifs municipaux.
- Hommage à Madame Hélène Robert (40 ans) pour son bénévolat.
- Modernisation du site internet de la municipalité et promouvoir le Facebook.
- Étude du rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable.

#### **Orientations 2023 :**

Le Conseil municipal entend poursuivre son objectif qui est d'améliorer les services offerts aux citoyens, et ce, dans tous les secteurs d'activités.

- Veiller à la Sécurité civile via l'achat de génératrice.
- Poursuivre l'amélioration de notre réseau routier.
- Poursuivre la mise à jour du Plan d'intervention (pour l'eau et les chaussées).
- Poursuivre la modernisation de notre Hôtel de Ville (salle communautaire).
- Poursuivre les procédures pour la mise aux normes de l'eau (ajouts et améliorations d'équipements, Stratégie Québécoise d'Économie d'Eau Potable...)
- Faire un plan de protection des sources d'eau potable.
- Poursuivre la mise à jour de la terminologie et de la réglementation concernant l'urbanisme et activer certains projets dans le milieu.
- Reconduire le projet « Reconnaissance » ciblant citoyens, bénévoles, organismes et entreprises du milieu.
- Amélioration de la Patinoire.
- Amélioration du Parc municipal.
- Mettre en place le programme de la Gestion des actifs.
- Favoriser des activités concernant les Loisirs et la Culture.
- Poursuivre l'implantation de la politique familiale PFM-MADA.
- Participer au PSPS (Politique de Soutien de Projets Structurants) visant l'amélioration de la qualité de vie des gens du milieu.
- Poursuivre les démarches pour l'implantation d'une Tour cellulaire.

#### **Traitement des élus en 2022 :**

Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, je vous transmets le détail de la rémunération et des allocations de dépenses actuelles des élus:

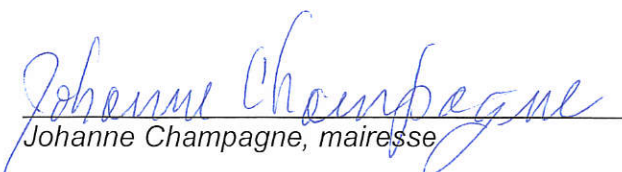
Maire :	Rémunération :	9 000 \$
	Allocation de dépenses :	4 500 \$
	MRC (salaire et comités) :	10 567.27 \$
Conseillers(ères) :	Rémunération :	3 000 \$
	Allocation de dépenses :	1 500 \$

La rémunération et l'allocation de dépenses des élus sont indexées de 2 % annuellement.

---

En terminant, je compte sur la collaboration de mes collègues du Conseil municipal ainsi que sur l'implication des employés municipaux pour mener à bonne fin nos orientations stratégiques et nos priorités d'actions afin d'assurer à tous les citoyens une administration efficace et dynamique dans le respect de la réglementation.

Donc, un grand merci à toute l'équipe municipale, aux pompiers sur appel, aux entrepreneurs, aux bénévoles et à la population en général pour l'appui et la confiance dont vous avez toujours fait preuve. Continuons d'unir nos efforts afin que Saint-Édouard-de-Maskinongé demeure un endroit où il fait bon vivre.

  
 Johanne Champagne, mairesse